

Du Trente juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, à six heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Marcelin, Elzé, Benonin

N° 13

Benonin  
et  
Mouries

Agé de Trente ans, né à Camps département de u Var le Dix-Moût du mois de Avril mil huit cent soixante-deux profession de Cultivateur domicilié à La Gard. département d u Var fils majeur de Guis, Benonin né à Brignala département d u Var profession de Cultivateur domicilié à Camps département d u Var et de feu Antoine, François, Augustin, Hubert à Camps département d u Var, son épouse en son vivant sans profession, Domiciliés à Camps (Par) & père ici présent et consentant d'un part

Et de Hélène, Française, Mouries

Agé de vingt-deux ans, née à La Gard. département de u Var le Dix-Moût du mois de Juin mil huit cent soixante-deux profession de Cultivateur domiciliée à La Gard. département d u Var fille majeure de Louis, André, Mouries né à Coulons département d u Var profession de Cultivateur domicilié à La Gard. département d u Var et de Claire, Josephine, Jean née à La Gard. département d u Var (son épouse, Cultivatrice domiciliée à La Gard. (Par) & père & la mère ici présents et consentants d'Autre part

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites par nous, sans opposition, les Dimanches Dix-sept et Vingt-quatre juillet, Mil huit cent quatre-vingt-douze, demeurés affiches pendant le délai voulu par la loi.  
2° Vu l'Extrait de l'Acte de naissance du futur Epoux  
3° Vu l'Extrait de l'Acte de décès de la mère du futur Epoux  
4° Vu l'Acte de naissance de la future Epouse

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1830, les futurs époux ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage à la date du Vingt-sept du mois de Juillet mil huit cent quatre-vingt-douze par devant M<sup>r</sup>. Marie, Eugène, Augustin, Léopold notaire à La Gard. département d u Var

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Adolphe François, Mouries et l'autre Marcelin, Elzé, Benonin

Le tout en présence de Mouries, François Agé de cinquante-quatre ans, profession de Jardinier, fils naturel de Chuchera, Siffroy domicilié à Coulons département d u Var et de vingt-sept ans, profession de Mécanicien de la marine, Non parent ni allié des futurs

De Laure Jules domicilié à La Parkide département d u Var Agé de vingt-cinq ans, profession de Cultivateur, Non parent ni allié des futurs

Et de Guis, Louis domicilié à La Parkide département d u Var Agé de vingt-deux ans, profession de Cultivateur, Non parent ni allié des futurs

Après quoi Moi, Eugène Blanc Maire de la Commune de La Gard

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par la Marie, la mère de la Marie et les quatre témoins et par les pères du marié et de la mariée et le marié pour ne le savoir de ce faire par nous requis.

Hélène Mouries Mouries  
sans peur  
Guis  
Laure Jules  
y joins  
Mouries  
Eugène Blanc